

A Président du CSE CPAM 69

Nous tenons à vous remercier de l'organisation d'une séance de CSE en audioconférence, comme nous vous l'avions demandée.

A n'en pas douter, la CPAM a les connexions nécessaires à l'organisation d'une telle réunion, sans qu'il soit demandé à chacun une installation de type "Skype" sur nos matériels personnels.

Merci de prendre en compte les questions suivantes dans votre ordre du jour :

* L'amplitude des journées ayant été augmentée, les sollicitations auprès des managers s'étalent de 6h à 18h. Un soutien dans les équipes réduites de RDU/RDS doit être proposé. Merci de nous en donner l'organisation.
* Nous souhaitons avoir un état détaillé du nombre de salariés selon leur situation vis-à-vis des règles liées au COVID-19 : télétravail, garde d'enfant, personnes fragilisées, arrêts de travail autres, congés, confinement sans activité, travail sur site … Ainsi que le nombre de salariés ayant déclaré des symptômes et confinés de fait.
* Nous souhaitons un point actualisé sur les sites ouverts/fermés.
* Un point sur les entreprises sous-traitantes en activité ou pas, sur les différents sites ainsi que les conditions de travail de ces salariés
* Nous demandons qu'exceptionnellement, les fenêtres puissent être ouvertes dans les services où l'activité sur site est maintenue.
* Est-il possible que les véhicules caisse soient mis à disposition des salariés travaillant sur site, étant donné la diminution de la fréquence des transports en commun (40% annoncé) ?
* Pouvez-vous confirmer, que les salaires, y compris les primes, les tickets restaurants, seront maintenus pour tous les salariés quelle que soit leur situation ?
* Nous demandons l'attribution de l'indemnité forfaitaire pour tous les télétravailleurs, sur l'ensemble des jours travaillés.
* Nous souhaitons avoir un état sur le nombre de connexions disponibles quotidiennement et savoir si celui-ci suffit à maintenir les activités indispensables.
* Nous vous alertons quant aux échanges et commentaires entre les agents. Certaines critiques voient le jour, vis-à-vis des salariés confinés sans activité, ceux télé travaillant sans garde d'enfants … La bienveillance n'est pas toujours au rendez-vous. Nous souhaitons que les managers qui seraient témoins de ces propos, en direct ou sur des groupes de discussions, interviennent systématiquement pour rappeler que nous subissons tous la situation, que ceux qui sont chez eux ne l'ont pas demandé mais qu'il s'agit bien de choix de la part de la Direction, conformément aux directives gouvernementales et aux arbitrages nécessaires au maintien de l'activité.
* Nous avons besoin d'attestations d'autorisation de déplacements "employeur"
* nouvelle version, avec une date de fin au-delà du mois de mai, pour pallier à toute éventualité, et ne limitant pas le déplacement sur Villeurbanne, puisque des salariés travaillent dans d'autres communes.
* Question diverses

De plus, nous souhaitons exprimer notre mécontentement au sujet des relations que vous entretenez avec nous, et particulièrement le responsable de la CSSCT.

Nous vous avons communiqué nos téléphones et adresses mail personnels, afin de fluidifier les échanges.

Or, nous constatons qu'aucune des décisions mises en oeuvre, relatives à l'organisation du travail ne nous a été communiquée au fil de l'eau comme nous en avions convenu.

De même, nous souhaitons que les Déléguées Syndicales CGT et UGICT soient intégrées aux communications et aux CSE à venir, y compris celui de cette semaine.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président du CSE, en notre attachement à l'Assurance Maladie et à la Caisse Primaire du Rhône.

Les DS CGT et UGICT CGT CPAM 69